



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU  
**CLERMONTAIS**

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	05 Février 2018	Séance du : 14 Février 2018
	<u>Votes : 39</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le 14 Février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme. Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme. Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme. Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve)

Absents représentés : Mme. Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Miche SABATIER (Canet), Mme. Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Francis BARDEAU (Nébian) représenté par Mme. Sylvie MALMON (Nébian), Mme. Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme. Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : M. Denis MALLET (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), Mme. Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

**Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) en restauration collective avec les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret.**

Monsieur VALERO rappelle aux membres du conseil communautaire que le marché de restauration collective passé avec la société Terre de Cuisine (anciennement Provence Plats) arrive à échéance à la fin de l'été 2018.

Il précise que la Communauté de communes doit préalablement au lancement de la nouvelle consultation s'associer les services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui l'accompagnera dans la préparation et la passation du prochain marché public.

Dans un contexte budgétaire tendu, les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret ont souhaité s'associer à cette démarche afin de constituer un groupement de commandes en vue d'optimiser les coûts grâce à l'augmentation des volumes (repas).

En conséquence, Monsieur VALERO propose une convention constitutive de ce groupement selon les conditions suivantes (voir projet de convention en annexe) :

- Désignation de la Communauté de communes en qualité de « coordonnatrice » du groupement de commande. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la mise en concurrence et de l'exécution du marché dans le respect des règles du code des marchés publics. Les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret seront associées à toutes les étapes de la consultation et de l'exécution du marché ;
- La répartition des charges financières se fera au prorata des repas commandés en 2017.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) en restauration collective avec les communes de Canet, Clermont l'Hérault, Octon (regroupement pédagogique avec la commune de Salasc) et Péret telle que présentée en pièce annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX